HENRI BANCAL,

DÉPUTÉ A LA CONVENTION NATIONALE,

A SES COLLÈGUES.

Paris, le 25 Février 1793, l'an deuxième de la République.

J'AI lu hier avec autant de surprise que d'indignation une note calomnieuse insérée contre moi dans une diatribe, imprimée aux frais de la Nation, au nom de François Poultier, député du Nord, et intitulée : *de l'organisation du conseil exécutif de la République.*

J'ai lu..... et je n'ai pu croire que cette calomnie fût sortie de la plume d'un représentant du peuple. J'ai pensé, sur-le-champ, que si Pascal (du Puy-de-Dôme), vivoit, et qu'il en eût été l'objet, il y eût répondu par le mot si connu de ses provinciales : *Il n'y a qu'un moine capable de mentir avec tant d'impudence et de lâcheté.* Cependant, on m'a dit que celui-ci étoit un représentant du peuple, et qu'ayant un goût extrême pour les sottises et les calomnies, c'étoit pour la seconde fois qu'il en souilloit le papier et la presse de la Nation. Pour moi, avare du temps qui lui appartient, je ne dénoncerai point la calomnie de

François Poultier, à la tribune. La presse doit guérir les maux qu'elle fait. Si j'étois seulement homme privé, j'aurois gardé le silence du mépris, ou répondu comme Pascal : *mentiris impudentissime.* Mais homme public, et comptable au public de toutes mes actions, je dirai le fait méchamment travesti par François Poultier. Certes, il ne dépend ni de lui, ni de personne au monde de m'enlever le bien le plus précieux, l'honneur d'une vie irréprochable.

Je n'ai pu savoir ce dont Poultier entendoit parler, qu'en recourant au compte en forme d'affiche que Roland a publié il y a quatre jours ; j'ai vu cet article : *n°. 40. Payé au Citoyen Reynier pour impression d'un écrit intitulé du nouvel ordre social*, 586 *livres.*

Voilà les 586 livres que Poultier m'impute avoir reçues pour *Rolandiser* les départemens Ils ont été reçus par Reynier, Imprimeur ; l'article dépose la vérité. Poultier le savoit. Il a donc menti contre sa conscience, s'il en a une.

Mais ce qu'il ignore, et ce que je dois dire, non à lui, mais à mes Collègues, c'est qu'outre ces 586 livres pour les exemplaires fournis à Roland, et environ 3 à 400 livres, dépensées par ordre du comité de Constitution, pour l'impression originale de mon écrit du nouvel ordre social, dont je défie qu'on puisse attaquer les principes, et que mes Collègues et le public ont accueilli avec bonté ; il m'en a coûté à moi, environ 600 livres, que j'ai payées au Citoyen Reynier, pour le faire insérer dans la Chronique des mois de Décembre et de Février. (Voyez la note à la fin de la Chronique de Février).

Je dois ajouter, puisque la calomnie se lève



contre moi, que j'ai dépensé plusieurs autres sommes, pour l'impression d'écrits patriotiques; et j'espère que ce ne sera pas la dernière que j'aurai sacrifié à ma patrie.

Je dois dire que dans cet écrit du nouvel ordre social, j'ai observé la loi que je me suis faite de traiter des choses et non des personnes, et que la calomnie dirigée contre moi en est d'autant plus odieuse. Je dois assurer tous ceux qui parlent de partis, de factions, et qui probablement s'y connoissent, que nul être au monde n'est plus indépendant que moi. Jamais je n'ai été, et je ne serai jamais sous la bannière de qui que ce soit. Je pense et marche seul, ayant ma conscience pour guide, et pour loi, les principes. Pénétré de mes devoirs, et persuadé que tout notre temps doit être à la patrie, je n'ai jamais pu concevoir qu'un représentant du peuple osât employer le sien à calomnier ses Collègues. Je pense que c'est un véritable délit national; car si la Convention a besoin de l'estime publique pour constituer la France, on ne peut sans crime tenter d'arracher injustement cette estime à ceux qui la composent.

Un représentant qui dénonce et accuse sans preuves, s'avilit. A voir la manière indécente avec laquelle certains hommes attaquent, on peut croire qu'il y a un plan d'avilir la représentation nationale, de la dissoudre, d'empêcher qu'elle ne fasse une Constitution; on peut craindre qu'elle ne laisse la France exposée à l'anarchie qui conduit au despotisme.

Il me semble qu'il devroit y avoir un moyen de réprimer de telles licences.

Je conjure mes Collègues d'y réfléchir. Quant à moi, je pense que le meilleur moyen est de ne plus s'occuper dans la Convention de ce qui est personnel.

C'est de développer, enfin, le caractère qui convient à la première Assemblée de l'Univers, et de marcher avec courage au systême d'instruction, de Constitution et d'organisation, d'où dépend le sort de la France et du Monde ; ce systême fera rentrer dans le néant les calomniateurs de tout ce qui est juste, honnête, vraiment utile, et les flatteurs du peuple, plus ressemblans qu'on ne pense, aux sycophantes des cours.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.